

■ ÉDITO

Placements financiers : la baisse des frais marque le pas

Comme chaque année, l'Observatoire de l'épargne fait le point sur l'évolution des frais des placements financiers.

Concernant l'investissement direct en actions, les frais de courtage affichés par les banques au 1^{er} janvier 2023, dans un contexte inflationniste, sont restés les mêmes qu'en 2022.

De même, les frais moyens estimés pour les spécialistes de l'investissement en ligne, qui avaient baissé avec l'arrivée de nouveaux acteurs *low-cost*, se sont stabilisés en 2022.

Du côté des placements collectifs, la baisse tendancielle des frais courants a marqué le pas en 2021 (les frais pour 2021 ont été publiés dans les documents d'informations clés mis à jour en 2022). Toutefois, les moyennes de frais publiées dans cette Lettre, non pondérées par la taille des actifs, ne prennent pas en compte le déplacement des encours vers la gestion passive, en particulier les ETF, aux frais moins élevés. Les jeunes en particulier, plus sensibles au niveau des frais que leurs aînés (cf. le Focus ci-dessous), investissent davantage avec des ETF.

■ FOCUS

Les frais, une information intéressante pour les jeunes et les investisseurs en bourse

Les Français accordent-ils de l'importance aux frais lorsqu'ils choisissent un placement ?

Un critère moins important que le rendement et le risque

32 % des personnes interrogées dans le cadre du Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement mentionnent le niveau des frais comme l'un des 3 critères importants pour choisir un placement. Les frais sont moins cités que le rendement, le risque, la disponibilité de l'épargne ou la fiscalité (voir le tableau ci-contre).

Les moins de 25 ans sont 46 % à mentionner les frais parmi les 3 critères importants, contre 26 % des plus de 75 ans. Les investisseurs en bourse sont 36 % à les citer.

L'impact des frais n'est pas aisément pris en compte

42 % des personnes interrogées se sont dites à l'aise pour évaluer l'impact des frais d'un placement sur son rendement (11 %, tout à fait à l'aise). C'est le cas de 65 % des détenteurs d'actions et de fonds dans un compte-titres ou un PEA.

Les frais, mal connus et mal compris par les épargnants, demeurent insuffisamment détaillés par les professionnels (lire la LOE n°51 sur les visites mystère conduites par l'AMF).

Or, il est important que les épargnants s'informent en amont de toute souscription afin, notamment, de bien comprendre les différents niveaux de service offerts, dont les coûts s'apprécient au regard de leur qualité.

Pour les y aider, les professionnels doivent fournir un important effort de pédagogie et de présentation.

L'AMF vient de proposer, à l'issue de travaux menés avec le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), une nouvelle présentation des frais, alternative à l'affichage requis actuel, afin de nourrir la réflexion de la Commission européenne pour sa future Stratégie pour l'investissement de détail (*Retail Investment Strategy*). L'objectif est de favoriser la lisibilité et la comparaison des offres par l'épargnant, mais aussi de faire converger la terminologie utilisée par les professionnels.

Ce tableau est accompagné d'un glossaire détaillant les différents types de frais. ■

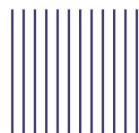
Proportion de Français considérant que le critère des frais est l'un des 3 plus importants pour choisir un placement

Le rendement attendu	52 %
Le niveau de risque	51 %
La disponibilité de l'argent placé	36 %
La fiscalité	33 %
Le niveau des frais	32 %
La durée conseillée de détention	17 %
Les conditions de transmission	12 %
Les facilités de souscription en pratique	10 %

Source : Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement, 2022

L'absence de frais peut convaincre d'investir en actions

Interrogés sur ce qui les inciterait à réaliser des placements en bourse, 41 % des Français ont répondu que la possibilité de constituer et de gérer un portefeuille **sans frais** constitue un argument convaincant. C'est davantage que la possibilité de réaliser des placements responsables (32 %) ou des placements utiles pour l'économie (34 %). ■



Des frais des placements financiers relativement stables

Frais des placements collectifs

L'investisseur en OPC (organisme de placement collectif) acquitte des frais courants annuels de fonctionnement et de gestion. Ces frais diffèrent d'une catégorie de fonds à l'autre et d'un fonds à l'autre.

Stabilité des frais moyens des fonds d'actions et diversifiés

En 2021, les frais courants de l'ensemble des OPC français ouverts au public se sont globalement élevés à 1,25 %, au niveau de 2020¹.

Les 2 000 fonds d'actions, toutes catégories confondues, ont affiché en 2021 des frais courants moyens de 1,51 % (1,51 % également en 2020, 1,55 % en 2019, 1,57 % en 2018).

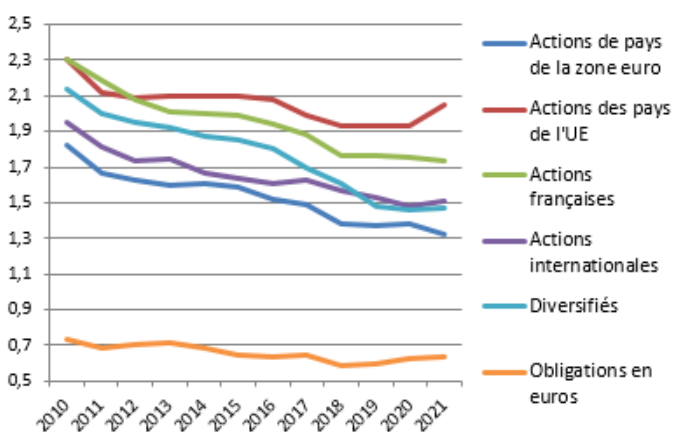
Par ailleurs, les frais courants moyens des 800 fonds diversifiés recensés se sont établis à 1,47 % en 2021 (1,46 % en 2020, 1,48 % en 2019, 1,61 % en 2018).

Évolution des frais moyens depuis 2010

De 2010 à 2021, les frais courants moyens des fonds d'actions **françaises** sont passés de 2,3 % à 1,7 %. Pour les fonds diversifiés, ils sont passés de 2,1 % à 1,5 %.

Plus dans le détail, les frais courants des fonds d'actions de la **zone euro** ont poursuivi leur baisse, ce qui n'a pas été le cas pour les fonds d'actions françaises et internationales ni pour les fonds diversifiés.

Évolution des frais courants moyens des OPC français de 2010 à 2021, en %



Source : Six Financial Information, fonds français ouverts au public, janvier 2023

Les frais courants moyens des OPC d'actions de l'Union européenne sont supérieurs en 2021 à ceux constatés sur l'année 2020 (2,05 % contre 1,93 %). Beaucoup de fonds de cette catégorie, qui affichaient des frais inférieurs à la moyenne, ont été dissous².

Les frais courants moyens des principales catégories d'OPC

	2021	2020
Actions Amérique (157 fonds)	1,23	1,23
Actions Asie / Pacifique (131 fonds)	1,48	1,35
Actions Europe (1 329 fonds)	1,49	1,52
dont actions françaises (114 fonds)	1,74	1,75
dont actions de l'Union européenne (237)	2,05	1,93
Actions internationales (hors Europe, 303 fonds)	1,70	1,72
Actions thèmes et secteurs (429 fonds)	1,49	1,50
Diversifiés zone euro (196 fonds)	1,24	1,19
Diversifiés Europe (67 fonds)	1,33	1,37
Diversifiés internationaux (534 fonds)	1,57	1,58
Obligations en euros (660 fonds)	0,63	0,60
Obligations à haut rendement (238 fonds)	0,81	0,78
Obligations internationales (220 fonds)	0,84	0,89
Performance absolue – multi stratégie (196 fonds)	1,10	1,26
Performance absolue – stratégies directionnelles (521 fonds)	1,70	1,68
Trésorerie en euros (265 fonds)	0,14	0,15

Aide à la lecture : pour les fonds d'actions françaises, les frais annuels courants moyens appliqués en 2021 ont été de 1,74 %, contre 1,75 % pour l'année 2020.

Source : Six Financial Information, fonds français ouverts au public, janvier 2023

Forte diversité des frais dans chaque catégorie

Autour des moyennes de frais, les frais affichés varient beaucoup. Par exemple, pour les fonds d'actions françaises recensés (hors fonds indiciels et ETF), l'écart-type des frais courants autour de la moyenne (1,79 %) ressort à 0,92 %. Ainsi, **environ deux tiers des fonds d'actions françaises affichent des frais compris entre 0,87 % et 2,71 %**, environ un fonds sur six affiche des frais inférieurs à 0,87 % et environ un fonds sur six des frais supérieurs à 2,71 % (une quinzaine). Cette dispersion est de même ampleur dans toutes les catégories de fonds. ■

¹ Source: Six Financial Information, agence de mesure et d'analyse des fonds, effectue un suivi des frais des fonds français ouverts au public (environ 6 000 fonds). Les moyennes sont calculées sans pondération par la taille des fonds.

² La population des fonds évolue en raison des fusions, des absorptions ou des dissolutions. Les évolutions des moyennes donnent une tendance générale des frais des fonds accessibles au public, mais ne constituent pas un indice de prix qui suivrait l'évolution des frais moyens des mêmes fonds.

Investissements en actions : gestion passive et gestion active

Du côté de la gestion passive, les 98 ETF recensés répliquant la performance d'indices d'actions ont affiché pour 2021 des frais annuels moyens égaux à 0,38 % (stables par rapport à 2020). Parallèlement, les 37 fonds d'actions identifiés comme « indiciels » ont affiché des frais de 1,06 % (contre 1,05 % en 2020).

Pour les fonds d'actions gérés « activement »³, le niveau moyen des totaux sur encours (TFE), additionnant frais courants et éventuelles commissions de surperformance, s'est établi à 1,67 %, en légère baisse (1,70 % en 2020).

En 2021, les commissions de surperformance ont été égales en moyenne à 0,17 point pour les fonds d'actions européennes et à 0,19 point pour les fonds d'actions françaises.

³ Les fonds d'actions « actifs » regroupent tous les fonds d'actions à l'exception des fonds identifiés comme indiciels et des ETF.

Évolution des TFE moyens des fonds d'actions « actifs », des fonds d'actions « indiciels » et des ETF d'actions (en %)



Source : Six Financial Information, fonds français ouverts au public, janvier 2023

Les frais des fonds d'épargne salariale

Sur l'année 2021, les frais totaux des 796 fonds d'épargne salariale recensés ont été inférieurs à ceux de 2020 (1,25 % contre 1,32 %). Ces fonds présentent des niveaux de frais inférieurs à ceux des fonds ouverts au public, accessibles en dehors de ces dispositifs.

Les frais totaux moyens (TFE) des fonds d'épargne salariale, par catégorie

	Nombre de fonds	2021	2020
Actions Europe	166	1,49	1,62
Actions internationales	78	1,66	1,76
Diversifiés zone euro	102	1,09	1,19
Diversifiés Europe	32	1,54	1,52
Diversifiés internationaux	102	1,38	1,49

Source : Six Financial Information, janvier 2023

En 2021, les 236 fonds diversifiés proposés en épargne salariale ont affiché des TFE moyens de 1,28 %, contre 1,51 % pour les fonds ouverts au public. Du côté des 271 fonds d'épargne salariale en actions, les TFE moyens se sont établis à 1,56 %, contre 1,65 % pour les fonds d'actions ouverts au public. ■

Frais des investissements directs en actions

Comme chaque année, nous avons relevé les tarifs des prestataires de services d'investissement s'appliquant aux ordres de bourse passés via internet, dans le cadre des PEA et des comptes-titres.

Banques : stabilité des tarifs depuis 2 ans

Les tarifs des banques de réseau au 1^{er} janvier 2023 ne montrent aucune évolution des frais moyens des banques par rapport au 1^{er} janvier 2022.

Banques : frais moyens des ordres internet (ordres passés sur Euronext Paris)

	PEA	Compte-titres
Ordre de 1 000 €	0,49 % (5 €)	0,76 % (8 €)
Ordre de 5 000 €	0,48 % (24 €)	0,52 % (26 €)
Ordre de 10 000 €	0,48 % (48 €)	0,51 % (51 €)

Banques : droits de garde moyens

		PEA	Compte-titres
Portefeuille de 10 000 €	5 lignes	0,50 % (50 €)	0,54 % (54 €)
	10 lignes	0,68 % (68 €)	0,73 % (73 €)
Portefeuille de 60 000 €	5 lignes	0,30 % (183 €)	0,27 % (161 €)
	10 lignes	0,33 % (200 €)	0,30 % (180 €)

Source : AMF. Tarifs de 9 enseignes bancaires au 01/01/2023

Courtiers en ligne : baisse pour les ordres sur les bourses étrangères

Les frais de courtage pratiqués par les courtiers en ligne, très inférieurs à ceux des banques traditionnelles, n'ont pas évolué depuis un an s'agissant des ordres passés sur Euronext Paris.

En revanche, certains acteurs ont abaissé leurs tarifs concernant l'accès aux bourses étrangères. C'est le cas en particulier pour l'accès aux places new-yorkaises (NYSE, Nasdaq), dont le coût moyen s'établit désormais à 8,70 € pour un ordre de 5 000 euros, contre 11,30 € un an auparavant. Ces coûts ne prennent pas en compte les éventuels frais de correspondants étrangers ou les frais de change.

Frais de courtage moyens, pour les ordres passés sur internet auprès des spécialistes en ligne

Lieu d'exécution / montant de l'ordre	Frais moyens	
Euronext Paris	1 000 €	0,26 % (2,6 €)
	5 000 €	0,14 % (7,1 €)
	10 000 €	0,11 % (11,4 €)
New York (NYSE, Nasdaq) : 5 000 €	0,17 % (8,7 €)	
Francfort : 5 000 €	0,23 % (11,7 €)	

Source : AMF. Tarifs en vigueur au 01/01/2023 de 10 enseignes dont trois acteurs proposant des services d'investissement en libre prestation de service depuis un autre pays européen.

■ ACTUALITÉS

Le taux d'épargne des ménages est demeuré élevé en 2022 dans un contexte de baisse de la confiance

Au 4^e trimestre 2022, le taux d'épargne des ménages français s'est établi à 17,8 % de leurs revenus disponibles bruts, à un niveau qui reste supérieur à celui d'avant le confinement de 2020 (15,5 % au 4^e trimestre 2019). Le taux d'épargne moyen de 2022 s'est établi à 16,6 %, après 18,7 % en 2021.

Source : [Note de conjoncture Consommation et investissement des ménages](#), Insee, mars 2023

En février 2023, dans un contexte de dégradation de la confiance les ménages, la part des ménages estimant qu'il est opportun d'épargner a augmenté de 7 points, après une hausse de 8 points en janvier. Cet indicateur se situe désormais à un niveau nettement plus élevé (+37 points) que sa moyenne de long terme (+18 points).

Source : [Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages](#), Insee, février 2023

Les livrets d'épargne réglementés en forte progression en 2022

Sur l'ensemble de l'année 2022, la collecte sur le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) s'est élevée à 33,5 milliards d'euros, ce qui a porté l'encours total sur les deux produits à 510 milliards à fin 2022. Cette collecte est presque équivalente à celle de 2020 (35 milliards) et supérieure à celle de 2021 (19 milliards).

Source : [Collecte record en 2022 pour le Livret A et le LDDS](#), Caisse des dépôts, mars 2023

Assurance-vie : importante collecte des unités de compte

Dans le cadre de l'assurance-vie, la collecte nette des unités de compte s'est établie à 34,6 milliards d'euros en 2022. Dans le même temps, les fonds en euros ont enregistré un solde négatif entre collecte et retrait de 20,3 milliards.

Compte tenu de leur collecte positive d'une part et de la baisse des valorisations sur les marchés financiers en 2022 d'autre part, l'encours des unités de compte a baissé de 2 % en 2022 et représente 25 % de l'encours global de l'assurance-vie à fin 2022 (26 % à fin 2021). Cette part était de 21 % fin 2017 et de 16 % fin 2012.

Source : [France Assureurs](#), février 2023

Collecte record dans l'immobilier locatif

Les fonds immobiliers (SCPI, OPCI, SCI) accessibles au grand public ont affiché une collecte nette de 16,1 milliards d'euros en 2022, en hausse de 47 % sur un an et dépassant le niveau record de 2019 (14,8 milliards).

La collecte nette des SCPI s'est élevée à 10,2 milliards, en hausse de 37 % par rapport à 2021 et de 9 % par rapport à 2019, dernier record de collecte. La capitalisation des SCPI a atteint 89,6 milliards à fin 2022 (+14 % sur un an).

Les SCI distribuées sous forme d'unités de compte dans l'assurance-vie ont collecté 5,4 milliards en 2022 (+65 %). À fin 2022, leur actif net était de 25 milliards (+33 % sur un an).

En 2022, la collecte nette des OPCI grand public a été de 465 millions d'euros. L'actif net de ces OPCI à fin 2022 est de 20 milliards (+3 % sur un an).

Source : [Les fonds immobiliers grand public en 2022](#), ASPIM – IEIF, février 2023

Le financement participatif en progression

En 2022, le financement participatif a collecté 2,4 milliards d'euros, (+25 % par rapport à 2021). La progression est constante chaque année depuis 2015. Le *crowdfunding* immobilier a pris la part la plus importante avec 1,6 milliard en 2022 contre 1,1 en 2021. Le financement participatif en investissement a collecté 150 millions d'euros, contre 103,5 millions en 2021.

Source : [Baromètre du crowdfunding](#), Financement Participatif France, février 2023

Épargne salariale : les versements en hausse

En 2022, les salariés ont versé 19 milliards d'euros sur leurs plans d'épargne salariale (+16 % par rapport à 2021), suite à la forte hausse de l'intéressement et de la participation (+30 %). La collecte nette s'est établie à 2,6 milliards d'euros (800 millions en 2021) et s'est concentrée sur les fonds d'actions et les fonds mixtes. L'encours global des plans d'épargne entreprise (PEE) était de 162 milliards à fin 2022.

Les encours globaux des plans d'épargne retraite collective (Perco et PER Col) s'élevaient à 25,4 milliards d'euros à fin 2022. Les salariés y ont investi 3,5 milliards d'euros en 2022 (+13 % par rapport à 2021).

Source : [L'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective](#), AFG, mars 2023

La performance moyenne de l'épargne des Français depuis 10 ans : 2,1 % par an

L'Observatoire de l'épargne européenne (OEE) publie chaque trimestre la performance de l'épargne financière (hors immobilier réel) des Français. Il tient compte pour cela de l'évolution des encours détenus dans chaque catégorie d'actifs financiers et de la performance de chacune de ces catégories.

En 2022, la performance annuelle de l'indice a été négative (-0,78 %) en raison de la faible performance des marchés d'actions. Sur les 10 dernières années, la performance annuelle moyenne s'est élevée à 2,1 % (avant inflation). Les produits de fonds propres (actions) ont contribué à près de la moitié de cette performance (46 %), pour un poids dans l'indice inférieur à 20 % en moyenne.

Source : [Indice de performance de l'épargne financière des ménages français](#), OEE, mars 2023